



La SARHDINrE INFO

Notre Directeur Général reçoit les Organisations Syndicales !!!!

Vendredi à force d'insistance (lettre au ministre), M Parent, Directeur Général de la DGFiP, s'est résolu à recevoir l'ensemble des organisations syndicales.

Si le sujet initial était la situation des collègues dans le contexte des blocages de sites par des gilets jaunes (voir : <https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/actions/1941-message-de-soutien-aux-agentes-et-agents-de-la-dgfi-p-pris-pour-cible-dans-le-cadre-du-mouvement-des-gilets-jaunes.html>), les échanges ont été au-delà de ce seul aspect.

Le DG a évoqué son projet de géographie revisitée, faisant écho à l'interview de G. Darmanin qui évoquait de son côté son concept de déconcentration de proximité. L'idée sous-jacente serait de proposer 400 points de contact en dehors des grandes métropoles et des grandes villes. Il ne s'agirait pas de transférer des services entiers, mais bien de déporter des tâches, d'accueil essentiellement, et sur rendez-vous.

Le DG a par ailleurs confirmé que le niveau des suppressions d'emplois allait croître dans les deux ou trois prochaines années, évoquant notamment un plan d'accompagnement social.

Sur ce point, où est le DG qui nous qualifiait d'alarmistes sur les suppressions d'emploi ? Qu'attend-il pour nous protéger, alors que l'on ne cesse de vanter nos qualités professionnelles, nos qualités d'adaptation, notre sens du service public ?



Préparation concours, INJUSTICE !!!! pour les agents disposant d'un CET

Nouvelle mouture concernant l'utilisation du **Compte Personnel de Formation (CPF)** lorsque l'on dispose d'un **Compte Epargne Temps (CET)** pour la préparation aux concours.

Cf-ordonnance-art 3 : "Le compte personnel de formation peut être utilisé en combinaison avec le congé de formation professionnelle. Il peut être utilisé en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences. Il peut enfin être utilisé pour préparer des examens et concours administratifs, le cas échéant en combinaison avec le compte épargne-temps. "

Cf-décret-art 2 : "Sans préjudice des décharges accordées de droit, l'agent inscrit à un concours ou examen professionnel peut, dans la limite d'un total de cinq jours par année civile, utiliser son compte épargne temps ou, à défaut, son compte personnel de formation pour disposer d'un temps de préparation personnelle selon un calendrier validé par son employeur."

Injuste car l'agent disposant d'un CET doit utiliser en premier jusqu'à 5 jours de CET avant de pouvoir utiliser son CPF.

Malheureusement ce n'est pas une interprétation de la DGFIP, que les syndicats pourraient contester.

Ce sont des jours de congé que des collègues ont peut-être mis de côté pour une occasion spéciale. Et être obligé de les prendre pour bénéficier du CPF alors que d'autres en bénéficient directement, est inéquitable.





Elections professionnelles

Nous rentrons dans la dernière phase des élections professionnelles.

L'administration a relancé l'ensemble des agents le lundi 3 décembre, un nombre important de comptes électeurs n'est toujours pas activé à ce jour.

La procédure d'activation et de vote est simple uniquement quand tout fonctionne. Cela peut vite devenir galère lorsque la machine sature !

Nous invitons les collègues à ne pas voter au dernier moment car un embouteillage est possible le jeudi 6 décembre et nous pourrions avoir le même effet de surcharge que le jour de l'ouverture du scrutin, et impossibilité de voter !!!

Nous vous invitons à voter sur l'ensemble des scrutins.

Nous restons à votre entière disposition pour tout problème ou toute question au local syndical ou auprès de nos correspondants dans chaque service.

BON VOTE A TOUS-TES !!!

La cérémonie de clôture se déroulera le 6 décembre 2018, 16h30, et sera publique, vous pouvez y assister :

-salle 1523 pour la DINR

-salle 1525 pour le SARH

Un remerciement tout spécial à nos camarades de la CGT, concernant leur dernier tract local, appelant les agents de la DINR et du SARH à voter Solidaires Finances Publiques en local, sur le comité technique local (CTL) et sur les commissions administratives locales (CAPL).

L'intersyndicale reste toujours le moteur des grandes causes, et nous la ferons vivre ensemble !



Pour t'accompagner demain,
nous avons besoin de toi aujourd'hui.



La force du Nous !

PROXIMITÉ



Avec Solidaires Finances Publiques, je suis informé-e via mon correspondant qui me distribue l'Unité, les tracts et également par les HMI et assemblées générales organisées par la section locale !

SOLIDARITÉ



Se battre pour tous. tes les agent.e.s, pour une fiscalité juste et un service public de proximité efficace, ça donne du sens et c'est nécessaire, surtout dans la période !

TECHNICITÉ



Mon syndicat connaît les règles de gestion, les missions et les enjeux de la période, il assure la défense individuelle et collective, ça le rend crédible et légitime pour défendre nos droits et nos missions !

COMBATIVITÉ



En portant notre voix devant la direction locale, la DG, les ministères, les élus locaux et les parlementaires, et en se mobilisant pour agir pour nous et le service public, mon syndicat mène un combat juste et actif !

